



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6190^e séance

Jeudi 17 septembre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Rice	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Turquie	M. Apakan
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Serry à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Robert Serry. Je lui donne à présent la parole.

M. Serry (*parle en anglais*) : Avant de présenter au Conseil mon exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis un mois, je voudrais évoquer ici une expérience personnelle.

La semaine dernière, j'ai assisté au match de football Palestine-Jordanie à Hébron, en compagnie du Premier Ministre palestinien, du Gouverneur d'Hébron et du maire de la ville. Malgré tous les problèmes liés au conflit non résolu et à l'occupation, douloureusement visibles dans certaines parties d'Hébron, tant de choses parmi ce qu'il m'a été donné de voir ce soir-là m'ont redonné espoir. Les forces de sécurité palestiniennes ont assuré la sécurité de façon exemplaire. Le drapeau palestinien a flotté fièrement. Les Palestiniens, présents par milliers, ont encouragé l'équipe locale qui a obtenu un match nul honorable contre son voisin, la Jordanie, dont la simple présence avait un fort pouvoir symbolique.

Aujourd'hui, l'Autorité palestinienne est plus qu'un partenaire pour la paix. Elle évolue désormais devant nous en membre de l'équipe prêt à prendre ses

responsabilités, déterminé à faire respecter ses droits et qui a tellement besoin qu'on l'aide et qu'on lui permette d'atteindre son but – que cet appui vienne d'Israël, de la région ou du monde. Le Gouvernement palestinien est résolu à achever en moins de deux ans les préparatifs devant lui permettre d'accéder au statut d'État. Je suis convaincu qu'il peut réussir, s'il ne l'a pas déjà fait. D'ici quelques années, n'importe laquelle de nos équipes nationales pourrait jouer au football contre la Palestine, non pas dans le secteur A sous contrôle de l'Autorité palestinienne, mais bien dans le cadre d'un État palestinien contigu, un État Membre souverain pleinement intégré à l'ONU, vivant côte à côte et en paix avec l'État d'Israël.

Nous savons tous que des obstacles se dressent sur la voie de la réalisation de cet objectif et qu'ils peuvent parfois sembler insurmontables. Il est néanmoins possible de l'atteindre, c'est même une obligation. En cas d'échec, je pense que le conflit s'envenimerait au point qu'il deviendrait très difficile de s'en relever, ce qui serait lourd de conséquences durables.

C'est pourquoi le moment présent est si important, et pourquoi toutes les parties doivent cesser de chercher des excuses et se montrer à la hauteur de leurs responsabilités. L'Envoyé spécial des États-Unis, M. George Mitchell, se trouve dans la région dans le cadre des efforts constants qui sont déployés en vue de la reprise rapide et de l'aboutissement des négociations israélo-palestiniennes. Une étape cruciale a maintenant été atteinte dans ces efforts qui peuvent compter sur notre ferme appui.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler au Conseil les engagements pris auprès du Quatuor par le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en novembre 2008, et qui constituent la base de la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité. Nous estimons que toute reprise des négociations doit faire fond sur ce travail, qu'il serait utile de pouvoir compter sur l'appui solide d'autres parties, et que le but ultime, à savoir la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, ainsi que le règlement de toutes les questions fondamentales, peut et doit être atteint rapidement et de façon tangible.

Il est cependant essentiel, afin de permettre que se déroulent les négociations, que les parties respectent et mettent en œuvre leurs obligations au titre de la Feuille de route. À cet égard, la poursuite des activités

d'implantation israéliennes demeure une source de grande préoccupation. Outre les constructions en cours, le Ministre israélien de la défense, M. Barak, a autorisé le 7 septembre la construction de 455 unités d'habitation supplémentaires dans plusieurs colonies de Cisjordanie, y compris autour de Jérusalem et dans la vallée du Jourdain. D'autre part, l'administration foncière israélienne a accepté le 8 septembre des offres pour la construction de 486 appartements dans la colonie de Pisgat Ze'ev, à Jérusalem-Est.

Le Secrétaire général a publié le 9 septembre une déclaration soulignant l'illégalité des activités d'implantation et appelant Israël à respecter ses obligations dans le cadre de la Feuille de route, à savoir le gel de toute activité d'implantation, y compris la croissance naturelle, et le démantèlement des avant-postes érigés depuis mars 2001, comme l'a demandé le Quatuor. Nous réitérons également l'appel du Quatuor à l'arrêt des actes de provocation, tels que démolitions et évictions, à Jérusalem.

Les membres du Conseil se souviendront de l'appui apporté par le Quatuor au dialogue entre tous les États de la région dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe. Nous espérons que les pays de la région sont prêts à prendre des mesures positives à l'égard d'Israël si les négociations reprennent, sur la base de la mise en œuvre des obligations de la Feuille de route. Par ailleurs, nous tenons à insister une fois de plus sur la nécessité d'encourager la coexistence pacifique dans toute la région par la conclusion d'accords de paix entre Israël et la Syrie, et Israël et le Liban, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, en synergie avec les efforts visant à mettre en place l'État palestinien. En outre, nous appelons instamment à un renforcement de l'appui à l'Autorité palestinienne dans le cadre d'une action régionale commune.

Comme je l'ai indiqué dans mon introduction, l'Autorité palestinienne a annoncé le 25 août son intention d'achever d'ici à deux ans la mise en place des institutions d'un appareil d'État destiné à former le socle d'un futur État palestinien reconnu à l'échelle internationale. Ce programme d'autonomisation, qui se reflète sur le terrain par des améliorations concrètes dans les domaines économique et de la sécurité, et par des plans encore plus ambitieux pour la période à venir, complétera magistralement la relance du processus politique. Il doit être favorisé et appuyé. La séance du Comité spécial de liaison prévue à New York le 22 septembre est l'occasion de renouveler les engagements pris à cet égard.

Au cours de la période à l'examen, l'Autorité palestinienne a continué de faire respecter l'ordre public dans les villes de Cisjordanie. La tendance à une diminution des opérations militaires israéliennes, manifeste depuis juin 2009, se poursuit. Cependant, entre le 20 août et le 15 septembre, 50 Palestiniens ont été blessés et trois ont trouvé la mort dans des opérations menées par les Forces de défense israéliennes (FDI) en Cisjordanie, dont un garçon de 15 ans. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré 35 attaques de colons contre des Palestiniens dont certaines se sont produites dans le contexte de la politique dite du « coût pour coût » qui voit les colons attaquer les communautés palestiniennes pour résister à toute tentative de démantèlement des avant-postes d'implantation.

Dans l'ensemble, il reste, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 619 obstacles à la circulation en Cisjordanie, notamment 69 points de contrôle dotés d'effectifs permanents. Toutefois, les mesures prises par le Gouvernement israélien pour assouplir les mesures de bouclage mentionnées dans des exposés récents ont permis d'améliorer la liberté de circulation et d'accès. Au cours de la période à l'examen, Israël a ralenti l'activité d'un poste de contrôle, ce qui devrait faciliter l'accès à la vallée du Jourdain. Hier, Israël a annoncé qu'il allait entamer l'arasement de 100 levées de terre de plusieurs villes de Cisjordanie. Le personnel de l'ONU a pu observer que des mesures étaient prises à cet égard, même si la plupart de ces obstacles ne font pas partie du décompte officiel de l'ONU.

Nous encourageons vivement le Gouvernement d'Israël à s'appuyer sur ces progrès positifs pour prendre des mesures de plus grande portée conformément à sa politique de facilitation de la circulation et de l'activité économique. Dans ce contexte, nous demeurons préoccupés par le fait qu'Israël n'a pas approuvé, vis-à-vis de l'opérateur de téléphonie mobile Wataniya, la fréquence minimale requise qui en rendrait possible la viabilité commerciale. C'est pourtant essentiel pour l'économie palestinienne et pour les rentrées d'argent de l'Autorité palestinienne.

L'Autorité palestinienne poursuit sa réforme et sa politique de relance budgétaire. L'économie a connu une croissance de 5,4 % au cours du deuxième trimestre de 2009 par rapport à la même période en 2008. Toutefois, l'Autorité palestinienne continue de manquer des fonds suffisants pour assurer les dépenses

budgétaires récurrentes. Le soutien rapide des donateurs lui est donc indispensable pour maintenir sa trésorerie, éviter d'avoir à emprunter auprès de banques nationales et poursuivre son programme de réformes.

Des décisions politiques importantes ont également été prises côté palestinien sous la présidence de M. Abbas. Le 26 août, le Conseil national palestinien, l'organe législatif de l'OLP, s'est réuni à Ramallah. Il s'agissait de la première rencontre de ce type depuis 1988. Six nouveaux membres ont été élus au Comité exécutif de l'OLP.

Le Président Abbas a fait part de son intention, en conformité avec le droit palestinien, de décréter l'organisation d'élections présidentielles et législatives en Cisjordanie et à Gaza au terme du mandat de l'actuel Conseil législatif palestinien, en janvier 2010. Le Hamas a cependant déclaré qu'il ne permettrait pas la tenue d'élections à Gaza avant la conclusion d'un accord d'unité nationale.

Le 10 septembre, l'Égypte a présenté un ensemble de propositions visant à résoudre les principaux problèmes qui divisent les Palestiniens, fondé sur sept séries d'entretiens organisés depuis le début de cette année, et sur l'organisation d'élections au cours du premier semestre de l'année 2010. Nous réitérons notre appel en faveur de la réunification de Gaza et de la Cisjordanie, telle que demandée par le Quatuor, et nous invitons toutes les factions à engager un dialogue interne constructif sous l'égide de l'Égypte.

La situation à Gaza demeure insoutenable et ne sert les intérêts d'aucune des parties concernées. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité comporte les éléments d'une démarche plus stratégique mais certains critères essentiels ne sont toujours pas réunis. Au moment où des efforts sont déployés pour relancer un processus politique constructif, il ne faut pas laisser la situation à Gaza se dégrader davantage ou risquer de réduire à néant ce qui a été fait.

Le calme relatif actuel est précaire et les incidents violents se poursuivent. Au cours de la période à l'examen, deux roquettes et 11 mortiers ont été tirés depuis Gaza et 18 brèves incursions des Forces de défense israéliennes ont été constatées ainsi que trois frappes aériennes et plusieurs incidents au cours desquels les FDI ont ouvert le feu sur des pêcheurs palestiniens. Six Palestiniens ont été tués, dont 2 enfants, et 16 ont été blessés, tandis qu'un soldat

israélien a été blessé par un tir de mortier. Nous continuons d'appeler à un arrêt de la violence et au plein respect du droit international par toutes les parties.

C'est avec une grande inquiétude que nous notons, d'après une déclaration faite par le chef du Hamas, M. Khaled Mashal, le 10 septembre, que le Hamas continue d'acheter et de fabriquer des armes et de les introduire illégalement à Gaza. Des groupes extrémistes radicaux sont également actifs à Gaza. Le Hamas aurait arrêté près de 160 partisans du groupe radical Jund Ansar Allah fin août suite à la découverte d'explosifs près d'importants équipements de sécurité du Hamas. Certains d'entre eux ont été récemment libérés.

Le caporal israélien Gilad Shalit demeure en captivité après près de 39 mois de détention. Nous continuons de demander qu'il puisse bénéficier de visites et d'appeler à sa libération. Des négociations se poursuivent en vue d'obtenir sa libération et celle d'une partie des quelque 10 000 Palestiniens actuellement détenus en Israël.

En raison du blocus israélien, aucune exportation palestinienne n'a été autorisée au cours de la période à l'examen et aucun progrès important n'a été accompli en ce qui concerne les voies d'accès insuffisantes signalées au cours de précédentes séances. Les denrées alimentaires et les fournitures médicales constituent l'essentiel des importations. Comme il a été souligné dans un rapport récent du Coordonnateur de l'action humanitaire, les besoins humanitaires urgents comprennent intrants agricoles, eau, matériel d'assainissement, équipements pour la remise en état de logements et matériels éducatifs. Les autorités israéliennes doivent veiller au plus tôt à l'entrée de ces fournitures sur le territoire. Les conséquences à long terme du blocus sont extrêmement inquiétantes : dégradation des infrastructures publiques et de l'environnement, destruction des moyens d'existence et maintien d'un climat de désespoir et de frustration au sein de la population, composée pour moitié d'enfants.

Le Conseil n'ignore pas que, début juin, le Secrétaire général a présenté à Israël un projet de reconstruction des infrastructures civiles à Gaza dont la direction serait assurée par l'Organisation des Nations Unies et qui reprendrait des programmes suspendus de mise en place de logements, de services médicaux et d'écoles. L'Autorité palestinienne et le Quatuor appuient pleinement cette proposition. J'ai participé à

de longues et constructives discussions au plus haut niveau avec le Gouvernement israélien au sujet de cette proposition. Une équipe de négociation des Nations Unies au niveau opérationnel, composée du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a eu des échanges suivis et positifs avec les responsables israéliens au sujet des détails techniques, y compris les procédures de suivi et de vérification de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU n'a ménagé aucun effort à cet égard.

Toutefois, je dois informer le Conseil que nous n'avons pas reçu de réponse positive d'Israël, ce qui est tout à fait regrettable. Le Gouvernement invoque la détention prolongée de Gilad Shalit comme obstacle majeur à une autorisation de sa part des travaux de reconstruction civile, même limités. Je réitère notre appel au Gouvernement d'Israël afin qu'il autorise au plus vite l'entrée du matériel nécessaire à Gaza de façon que l'on puisse enfin apporter un début de réponse aux besoins civils considérables en matière de reconstruction.

Point plus positif, Israël a annoncé qu'il avait approuvé trois projets d'alimentation en eau et d'assainissement des Nations Unies, parmi ceux proposés sur une liste présentée 15 mois environ par le Secrétaire général au précédent Gouvernement israélien. Comme le souligne un rapport récent du Programme des Nations Unies pour l'environnement, les réserves d'eau souterraine, dont dépendent 1,5 million de Palestiniens pour leur eau potable et leur agriculture, risquent de chuter. Environ 80 millions de litres d'eaux usées non traitées ou traitées partiellement sont déversées tous les jours dans la mer, ce qui peut avoir de graves conséquences sur la santé publique et l'environnement à Gaza, dans le sud d'Israël et en Égypte. L'autorisation accordée aux trois projets de l'Organisation des Nations Unies ainsi que celle qui a été donnée à la Banque mondiale pour des travaux de construction d'égouts dans le nord de Gaza, ne peuvent être qu'un début. Il faudra considérablement augmenter le nombre d'autorisations accordées pour répondre aux besoins urgents en matière d'alimentation en eau et d'assainissement.

Enfin, le rapport de la mission d'établissement des faits sur le conflit à Gaza, mandatée par le Conseil des droits de l'homme et menée par le juge Richard

Goldstone, a été publié le 15 septembre. Cette mission a été créée pour

« enquêter sur toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées dans le cadre des opérations menées à Gaza avant, pendant ou après la période allant du 27 décembre 2008 au 18 janvier 2009 ».

Le rapport sera officiellement présenté au Conseil des droits de l'homme le 29 septembre.

J'en viens brièvement au Liban. Trois mois après les élections législatives du 7 juin, les efforts déployés pour constituer un gouvernement sont de nouveau au point mort, depuis le 10 septembre, date de la démission du Premier Ministre désigné, M. Saad Hariri, suite au rejet par l'opposition du gouvernement qu'il avait proposé de former. Les 14 et 15 septembre, le Président Sleimane a mené une nouvelle série de consultations avec tous les groupes parlementaires. Suite à ces consultations, il a de nouveau nommé M. Hariri Premier Ministre et l'a chargé de former un gouvernement. Le Secrétaire général espère que les Libanais continueront d'œuvrer en vue de la formation d'un gouvernement d'unité. Je me permets d'ajouter qu'il est important de former un gouvernement au plus vite afin de veiller à ce que les avancées réalisées sur le plan de la stabilité au Liban grâce aux élections ne soient pas mises à mal par la prolongation du blocage politique actuel.

S'agissant du Sud-Liban, le 11 septembre, deux roquettes ont été tirées sur Israël depuis la région d'Al-Qulaylah. Israël a rétorqué par un tir de 12 obus d'artillerie. Ce tir de roquettes constituait une violation claire de la résolution 1701 (2006). La Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'armée libanaise ont intensifié leurs activités opérationnelles communes. Le 11 septembre, la FINUL a communiqué aux parties le rapport d'enquête sur l'incident de Khirbat Salim. Israël a continué de violer quotidiennement l'espace aérien.

Je suis en contact étroit avec mes collègues du Quatuor s'agissant des efforts déployés pour instaurer les conditions nécessaires à la reprise des négociations et veiller à la réalisation des engagements à tenir pour respecter la Feuille de route; des efforts importants consentis par l'Autorité palestinienne pour l'édification de l'État; de la situation insoutenable de Gaza, et notamment des efforts de l'Organisation des Nations Unies pour commencer la reconstruction civile; et des

dimensions régionales de la question. Il existe une communauté de vues sur toutes ces questions ainsi qu'une volonté de concentrer toutes les énergies politiques sur la résolution du conflit au cours des années à venir, qui seront déterminantes. La venue des dirigeants la semaine prochaine pour le débat général de l'Assemblée générale et la réunion des principaux membres du Quatuor le 24 septembre constituent une occasion importante de jeter les bases de nouveaux progrès sur cette question. Les parties doivent avant tout assumer leurs responsabilités et saisir cette occasion. Le moment est venu de prendre les

engagements nécessaires pour relancer les négociations et les mener à leur conclusion, à savoir la solution à deux États et l'instauration d'une paix juste et durable dans la région tout entière.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.